

L'AIPR est obligatoire depuis le 01/01/18 (voir dans l'arrêté de référence les délais et personnes concernées).

Public Concerné

Conducteurs d'engins et suiveurs d'engins travaillant sur ou à proximité de réseaux (généralement enterrés).
Toutes les personnes, même non conducteurs ou suiveurs, devant assurer des travaux urgents sur ou à proximité de ces réseaux (nécessités par des raisons de sécurité, par la continuité d'un service public, etc.)

Pré Requis

Savoir lire et écrire Français

Objectifs

Identifier les risques, en temps réel, lors des interventions à proximité des réseaux
Mettre en œuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement

Parcours pédagogique

Identification des réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail
Analyses de risques sur la zone de travail, par rapport à des situations exposées in situ par le formateur
Reconnaissance des matériels en lien avec les réseaux

Les + métier

L'AIPR est obligatoire depuis le 01/01/18 Identification des réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur détenant son AIPR Concepteur

Méthodes et moyens pédagogiques

Mises en situations théoriques et pratiques
Etudes de cas

Objectifs Pédagogiques

Identifier les risques, en temps réel, lors des interventions à proximité des réseaux
Mettre en œuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement

Méthodes et modalités d'évaluation

QCM afin d'obtenir sa certification AIPR Opérateur

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Effectif

De 1 à 10 Personnes